

La Boîte à Outils

de Courtage Immo

Les 4 coups de pouce à la rénovation

L'éco-prêt à taux zéro

Ouvert à tous, l'éco prêt à taux zéro (PTZ) vous permet de financer les rénovations liées à la consommation énergétique d'un bien immobilier occupé par vous même ou par un tiers en résidence principale. Ce système concerne tout appartement ou maison, déclaré en résidence principale et achevé avant le 1er janvier 1990.

Notez qu'un seul éco-prêt peut être accordé par logement et le nombre de postes de rénovation fait évoluer le montant du prêt accordé. L'éco-prêt peut être cumulable avec le CITE.

La Prime Coup de Pouce Economie d'Energie

Ce dispositif est ouvert aux ménages dits "précaires" (ressources fiscales de référence inférieures aux plafonds de l'ANAH). Il est lui aussi cumulable avec le CITE et permet entre autres de bénéficier des montants minimum suivants:

- **800€** pour le remplacement d'une chaudière gaz/chaudière fioul à haute performance énergétique
- **100€** pour l'installation d'un programmeur centralisé pour radiateurs électriques
- **50€** pour l'installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées
- **1300€** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière bois de classe 5



Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique)

Ce dispositif permet une réduction de l'impôt sur le revenu en déduisant les dépenses occasionnées par des travaux d'amélioration énergétique réalisés dans votre habitation principale. Que vous soyez imposé ou non, propriétaire occupant ou locataire voir même occupant à titre gratuit, vous pouvez bénéficier de ce crédit d'impôt. Le CITE s'applique aux maisons individuelles et appartements en résidence principale et achevés depuis plus de 2 ans.

La TVA à 5.5%

En rénovant leur résidence principale ou même secondaire, propriétaires et locataires peuvent bénéficier d'une TVA à 5.5% sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique (pose, installation et entretien des matériaux/équipements éligibles au crédit d'impôt transition énergétique...). D'autres réductions de TVA existent sous conditions.

Courtage Immo est à votre service pour étudier gratuitement vos projets de primo accession, locatif et défiscalisation, soule et succession, renégociation de prêt et d'assurance emprunteur. Pour toute demande de financement en ligne ou simulation, rendez vous sur notre site :

WWW.COURTAGEIMMO.NET

Courtage Immo SAS - Siège basé au 1, rue Saint Julien, 54000 NANCY - 03 83 19 00 00